

Semaine 7 : Présentation de FLOSS Manual France (FMFR)

Semaine 7

Bonjour,

Je m'appelle Éliisa de Castro Guerra, je vais vous parler de FLOSS Manuel francophone, l'association que j'ai fondée il y a déjà maintenant 3 ans. L'objectif de l'association est de favoriser la publication et la création de la documentation libre sur la culture libre, le logiciel libre et le matériel libre et ouvert.

Nous avons choisi de nous appeler comme ça pour être proches de la fondation FLOSS Manual et nous nous appelons francophones parce que nous nous occupons de la documentation en langue française. FLOSS signifie, *Free Libre Open Source Software* et *Manual* signifie manuel en anglais. Pour parvenir à notre objectif, nous avons trois outils :

- *Le premier c'est une plateforme de lecture que vous pouvez retrouver à l'adresse fr.flossmanuals.net;*
- *Nous avons également une plateforme d'écriture qui se situe à la même adresse;*
- *Pour favoriser l'édition du libre, nous utilisons une méthode que nous avons appelée "libérathon", qui est une session d'écriture intensive et collaborative. On réunit entre 5 et 14 coauteurs durant un temps assez court qui peut être de 3 à 5 jours pour écrire ensemble la documentation dont nous avons projetée initialement. Sur la plateforme à l'heure actuelle vous pouvez trouver une vingtaine de documentations dont dix ont été produites collaborativement à la suite d'un "libérathon".*

Modèle économique de l'Association FMFR

Concernant le modèle économique de l'association, nous recevons des subventions par projet de "libérathon". Donc, pour un "libérathon" nous réunissons entre 10 et 14 personnes à peu près et nous cherchons une subvention qui permet de couvrir leurs frais de déplacement, parce que nous nous réunissons tous dans un même endroit. Nous essayons également de fournir suffisamment de matériel pour couvrir l'hébergement la nuit et un repas par jour, celui du midi.

En plus de ces défraiements, nous attachons à rémunérer les auteurs pour leur temps passé au travail. Ici, le travail s'agit de rédiger un livre. Donc, pour nous, nous assimilons le travail à titre de formateurs. Le tarif de base en France pour une formation, c'est 300 € par jour. Donc, on essaie de se tenir à ce tarif-là. Du coup, pour un auteur qui participe à un ouvrage durant 3 jours, cela devient un travail rémunéré auquel il peut vraiment consacrer du temps sans pour autant sacrifier ses jours de vacances ou à un temps bénévole assez long. Ce qui favorise vraiment sa participation au projet. En plus, nous avons choisi ce fonctionnement en contre-pied à l'édition classique puisque dans cette édition les auteurs perçoivent des revenus en droits d'auteurs. Alors, nous avons notre problématique.

Ce sont des ouvrages pour la plupart collaboratifs et le propre de notre documentation et qu'elle est sous licence libre. Nous en reparlerons un peu plus tard. Cela signifie que les ouvrages peuvent être lus, téléchargés, modifiés et diffusés par n'importe qui puisque la licence le permet. De fait, ça devient compliquer de rémunérer les auteurs par droits d'auteurs. Puisque pour la plupart des ouvrages que l'on trouve dans l'édition classique, ils sont rédigés par une ou deux personnes. Alors que nous, dès le départ, il y a un groupe de coauteurs qui s'empare de la rédaction de l'ouvrage et en plus, le livre comme il est libre, il peut être modifié par quiconque. Du coup, cela peut favoriser la modification par des centaines d'autres auteurs. Là encore, nous avons une problématique avec cette approche du droit d'auteur. Comment rémunérer correctement le travail d'un auteur si l'on s'attache uniquement à calculer sa participation dans l'ouvrage ? Donc, c'est aussi pour ça que nous avons décidé de rémunérer les auteurs par leur temps passé lors de la rédaction de l'ouvrage.

Finalement, les auteurs sont plutôt contents puisque pour l'édition classique, un auteur est rémunéré entre 6 et 8% de nos jours. Par contre, suivant notre modèle économique à l'association, les auteurs peuvent être rémunérés pour un total de 1500 €. En France, en tous les cas, les ouvrages sur les thèmes sur lesquels nous écrivons, tels que des ouvrages informatiques et des ouvrages sur des logiciels libres et la culture libre, ne sont pas généralement vendus au-delà de 1000 à 1500 exemplaires par année. De fait, pour des livres d'informatique, ils se vendent à l'ordre de 17 €. Ce qui fait, 1500 exemplaires à 17 €, si le tarif pour un auteur est entre 6 et 8% du prix du livre vendu, ça revient à moins d'un euro par livre.

Finalement, l'auteur dont le modèle économique classique aura travaillé tout seul pendant plusieurs mois pour écrire un ouvrage qui lui rapportera peut-être 1500 €. Alors que nous, dans notre façon de voir, l'auteur vient travailler en collaboration, 5 jours seulement, et il touchera à l'issue des 5 jours 1500 €.

Donc, les coauteurs qui participent à notre "*libérathon*" sont plutôt satisfaits de cette expérience, puisqu'ils rencontrent également d'autres personnes qui sont assez connaisseurs sur le sujet, de façon différente évidemment, parce que nous faisons attention à faire venir des auteurs qui ont des approches complémentaires sur le sujet. Souvent, ils me demandent de reparticiper à des "*libérathon*" si les sujets peuvent les concerner.

Licences des livres de l'Association FMFR

On nous demande souvent pourquoi nos ouvrages sont sous licence GPL ? Ceci est dû à l'origine même de FLOSS Manual. En fait, FLOSS Manual est un outil qui a été mis à la disposition à tous ceux qui s'occupaient de la documentation dans les logiciels libres. Donc, les fondateurs de FLOSS MANUAL, Cédric Gémy et moi-même étions en charge de la documentation du logiciel libre INKSCAPE. Comme le logiciel libre est lui-même sous licence GPL, il fallait que la documentation que nous écrivions soit sous licence GPL également, pour qu'elle soit associée au logiciel même. Nous avons eu l'idée que la documentation soit directement disponible depuis le logiciel à partir du menu "*À propos du logiciel*" et "*Aide*". De fait, nous avons laissé tous les ouvrages par défaut sous licence GPL pour, justement, favoriser la prise en main de notre la

plateforme d'écriture par les équipes de *Docwriters* et de personnes responsables de la documentation des différents logiciels libres qui existent de par le monde.

Également, suite à l'arrivée d'auteurs sur le matériel libre et sur la culture libre, nous avons été sollicités pour ajouter d'autres licences. Et comme le but même de l'association est de favoriser la documentation libre, nous les avons écoutés et nous avons accepté les doubles licences ouvertes et libres. Donc, c'est pour cette raison que vous pouvez trouver sur la plateforme des ouvrages qui sont à double licence. En effet, une licence par défaut GPL et la licence choisie par le groupe lorsqu'il a créé la documentation. Du coup, bien souvent ce sont des Licences *Creative Commons*, ça peut être la *CC BAIL* ou bien la *CC BAIL SHARE-ALIKE*.